

Répartition des élus au CSE entre cadres et ouvriers

Par **AriceErgot**, le **07/02/2019** à **21:37**

Bonjour,

mon entreprise va mettre en place le CSE et il va y avoir des elections pour elire les représentants du personnel. Nous sommes dans la catégorie 75 à 99 salariés en équivalent temps plein (car nous employons beaucoup de saisonniers) il y aura donc 5 élus titulaires.

Ma question est : sur 5 élus combien seront élus représentant cadres et combien seront élus représentants ouvriers ? (A moins que cette distinction ne s'applique plus ?)

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/02/2019** à **22:28**

Bonjour,

Il y a lieu de se référer à [ces dispositions du Code du Travail \(art. L2314-11 à 17\)](#)...

Par **AriceErgot**, le **14/02/2019** à **21:38**

Bonjour, merci de votre réponse mais je n'ai pas trouvé ce que je cherche dans les articles que vous citez.

Je défini plus précisément ma question : mon entreprise comporte 50 salariés CDI mais 90 salariés en ETP et il n'y a aucune représentation syndicale. Jusque la il n'y avait que quelques DP mais il n'est manifestement pas prévu de les consulter.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **14/02/2019** à **22:13**

Bonjour,

Cependant tout y est dans ces dispositions légales, si vous préférez une autre présentation, je vous propose [ce dossier...](#)

Par **AricErgot**, le **15/03/2019** à **22:30**

Merci de votre réponse et désolé de mon temps de réponse.